

Au commencement du IX<sup>e</sup> et aux trois siècles précédents, de l'*Ager Villiensis ou Viriacensis in pago Matisconensi* (du canton de Villié au pays de Mâcon);

Enfin antérieurement à l'année 456, date de l'arrivée des Burgondes, c'est-à-dire aux époques gallo-romaine et gauloise, du pays des Eduens, dont la rivière d'Ardière formait sur ce point l'extrême limite sud, séparative du pays des Ambarres (20).

Durette fut au nombre des quatre-vingt-deux paroisses du diocèse de Mâcon qui entrèrent, lors de la Révolution, dans la composition du diocèse de Rhône-et-Loire, métropole du sud-est, plus tard diocèse de Lyon. Il figure dans la liste de ces quatre-vingt-deux paroisses, donnée par M. Auguste Bernard avec le *Cartulaire de l'abbaye de Savigny* (tome II, f<sup>o</sup> 1036), comme étant sous le vocable de Sainte-Marie ou Notre-Dame de Durette (G).

Sa petite et antique église, qu'entourait le cimetière paroissial, a été démolie à la fin du siècle dernier et n'a pas été reconstruite. Aussi, depuis le rétablissement du culte en France après la Révolution, tout en formant une commune séparée, Durette a-t-il été rattaché pour le spirituel à la paroisse de Régnié, qui lui est contiguë (21).

(20) Debombourg : *Atlas historique du département actuel du Rhône*. Lyon, imp. Perrin, 1862. Et aussi Aug. Bernard : *Carte des divisions du Pagus Major Lugdunensis ou Diocèse de Lyon au X<sup>e</sup> siècle*, insérée à la fin du tome II du *Cartulaire de Savigny*.

(21) Cette paroisse de Régnié, autrefois *Rigniè* ou *Rigné*, qui dépendait pour la justice du château de La Terrière, est aussi fort ancienne. La soixante-dixième charte du *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, charte dont la date remonte au temps de l'évêque Maimbod qui occupa le siège de Mâcon de 937 à 962, relate, parmi les possessions appartenant alors au chapitre de Saint-Vincent, l'église de Saint-Martin et ses